



**Objet :** octroi d'une subvention pour surcharge foncière pour la création de 6 logements de type PLAI sur la commune de Jouy-en-Josas.

**Le Bureau,**

**Légalement réuni sous la présidence de M. de Mazières le 2 novembre 2010,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son art. L. 5211-10,

**Vu** la délibération en date du 27 juin 2006 approuvant le règlement relatif aux subventions accordées par Versailles Grand Parc pour la réalisation de logements aidés,

**Vu** les délibérations en date du 5 décembre 2007, du 7 février 2008, du 16 décembre 2008, du 15 décembre 2009 et du 25 mai 2010 modifiant le règlement relatif à l'attribution de subventions pour surcharge foncière pour la réalisation de logements aidés,

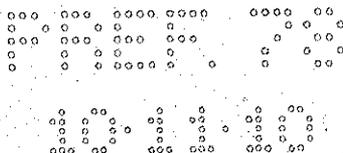
**Considérant** que la subvention pour surcharge foncière attribuée aux opérateurs du logement social est effective depuis le 27 juin 2006,

**Qu'elle** permet de contribuer au financement des opérations de logement social sur le territoire de Versailles Grand Parc en compensant les surcoûts dus à la cherté du foncier,

**Considérant** la demande de subvention du bailleur social, Logirep, en date du 18 octobre 2010, pour la réalisation de 6 logements de type PLAI, au 14, rue Oberkampf à Jouy-en-Josas,

**Considérant** que cette opération a été autorisée par le bureau du 2 novembre 2010.

Nom du bailleur	Adresse de l'opération	Commune	Nb lgts	Programme						Subvention surcharge foncière
				Acquisition-Amélioration			Construction neuve			
				PLAI	PLUS	PLS	PLAI	PLUS	PLS	
Logirep	14 rue Oberkampf.	Jouy en Josas	6	6						90 000 €



## Décide

**Article 1** - le versement d'une subvention de 90 000 € à Logirep pour la réalisation de 6 logements de type PLAI, au 14, rue Oberkampf à Jouy-en-Josas.

**Article 2** - Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

**Article 3** - Dit qu'une ampliation de la présente décision sera transmise à :

- ✓ Madame la Préfète des Yvelines,
- ✓ Monsieur le Comptable de la Trésorerie Municipale de Versailles.

Fait en 2 exemplaires, à Versailles, le 08 NOV 2010

Le Président



**François de MAZIERES**

Maire de Versailles

